

**Nom commercial du produit :** 125390 - Sodium perchlorate monohydraté

**Mise à jour :**

19/12/2023

**Version :**

1.0.0

**Date d'édition :**

20/12/2023

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Sodium perchlorate monohydraté (125390)

Sodium perchlorate monohydraté ; N°CAS : 7791-07-3 ; N°CE : 231-511-9 ; Numéro d'identification UE : 017-010-00-6 ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119540521-50-XXXX

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Pour être utilisée exclusivement dans la fabrication, reconditionnement, transformation ou laboratoire.

#### Usages déconseillés

Usages différents de ceux recommandés.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/distributeur)

DC Fine Chemicals Ltd

**Rue :** 88 Hill Top

**Code postal/Lieu :** NW11 6DY London United Kingdom

**Téléphone :** +44 (0)20 7586 6800

**Télécopie :** +44 (0)20 7504 1701

**Contact pour informations :** info@dcfinechemicals.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

(Disponible uniquement pendant les heures de bureau ; du lundi au vendredi ; de 08h00 à 18h00)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement SGH

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Ox. Sol. 1 ; H271 - Matières solides comburantes : Catégorie 1 ; Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

Acute Tox. 4 ; H302 - Toxicité aiguë (par voie orale) : Catégorie 4 ; Nocif en cas d'ingestion.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT RE 2 ; H373 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Catégorie 2 ; Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement SGH

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
selon le règlement (UE) n° 2020/878



**Nom commercial du produit :** 125390 - Sodium perchlorate monohydraté

**Mise à jour :**

19/12/2023

**Version :**

1.0.0

**Date d'édition :**

20/12/2023



Flamme au-dessus d'un cercle (GHS03) · Danger pour la santé (GHS08) · Point d'exclamation (GHS07)

**Mention d'avertissement**

DANGER

**Mentions de danger**

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.  
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.  
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P420 Stocker séparément.

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances**

**Nom de la substance :** Sodium perchlorate monohydraté  
**Numéro d'identification UE :** 017-010-00-6  
**N°CE :** 231-511-9  
**Numéro d'enregistrement REACH :** 01-2119540521-50-XXXX  
**n°CAS :** 7791-07-3  
**Pureté :** 100 % [masse]

**SECTION 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin. En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement. Éloigner la victime de la zone dangereuse. En cas d'inhalation mettre la victime de

**Nom commercial du produit :** 125390 - Sodium perchlorate monohydraté

**Mise à jour :**

19/12/2023

**Version :**

1.0.0

**Date d'édition :**

20/12/2023

l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

NE PAS faire vomir. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Extincteur de type poudre ou CO<sub>2</sub>. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau.

##### Moyens d'extinction inappropriés

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau.

##### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

##### Pour les non-secouristes

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Evacuer les personnes en lieu sûr.

##### Pour les secouristes

Éliminer les points possibles d'inflammation et ventiler les locaux. Ne pas fumer. Éviter de respirer les fumées. Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
selon le règlement (UE) n° 2020/878



**Nom commercial du produit :** 125390 - Sodium perchlorate monohydraté

**Mise à jour :**

19/12/2023

**Version :**

1.0.0

**Date d'édition :**

20/12/2023

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

#### Pour le nettoyage

Les surfaces contaminées doivent immédiatement être nettoyées par: Eau Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Éviter la formation de poussière.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Evacuation: voir rubrique 13 Protection individuelle: voir rubrique 8

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection



Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

#### Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Ne pas respirer les poussières.

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Utilisez un contenant approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

#### Exigences spécifiques ou réglementations de la manipulation

Manipuler avec précaution - éviter coups, frottements et chocs. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

#### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

##### Température de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger contre Radiations UV/rayonnement solaire Humidité.

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

#### Conseils pour le stockage en commun

Stockage à une distance minimale de 3 m de: Produits chimiques/Produits réagissant facilement entre eux Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**Classe de stockage (TRGS 510) :** 5.1A

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Nom commercial du produit : 125390 - Sodium perchlorate monohydraté**

**produit :**

Mise à jour : 19/12/2023

Version :

1.0.0

Date d'édition : 20/12/2023

## 8.1 Paramètres de contrôle

### Valeurs de référence DNEL/PNEC

#### DNEL/DMEL

Sodium perchlorate monohydraté ; N°CAS : 7791-07-3

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Par voie orale

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 0.02 mg/kg p.c. /jour

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 0.28 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur seuil : 2.16 mg/kg p.c. /jour

#### PNEC

Sodium perchlorate monohydraté ; N°CAS : 7791-07-3

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)

Voie d'exposition : Eau (y compris station d'épuration)

Temps d'exposition : À court terme

Valeur seuil : 21.5 µg/l

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)

Voie d'exposition : Eau (y compris station d'épuration)

Temps d'exposition : À court terme

Valeur seuil : 1 mg/l

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)

Voie d'exposition : Eau (y compris station d'épuration)

Temps d'exposition : À court terme

Valeur seuil : 2.15 µg/l

Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)

Voie d'exposition : Eau (y compris station d'épuration)

Temps d'exposition : À court terme

Valeur seuil : 4.67 mg/kg poids à sec

Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)

Voie d'exposition : Eau (y compris station d'épuration)

Temps d'exposition : À court terme

Valeur seuil : 467 µg/kg poids à sec

Type de valeur limite : PNEC (Terre)

Voie d'exposition : Terre

Temps d'exposition : À court terme

Valeur seuil : 2.55 mg/kg poids à sec

Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)

Voie d'exposition : Eau (y compris station d'épuration)

Temps d'exposition : À court terme

Valeur seuil : 7 mg/l

**Nom commercial du produit :** 125390 - Sodium perchlorate monohydraté

**Mise à jour :**

19/12/2023

**Version :**

1.0.0

**Date d'édition :**

20/12/2023

## 8.2 Contrôles de l'exposition

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

### Protection individuelle

#### Protection yeux/visage



Lunettes avec protections sur les côtés Masque de protection du visage EN 166

#### Protection de la peau

##### Protection des mains



Porter les gants de protection homologués EN ISO 374

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

##### Protection corporelle



Combinaison complète de protection Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

#### Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est



indispensable de porter une protection respiratoire.

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! Appareil avec filtre à particules (EN 143).

#### Risques thermiques

Aucune information disponible.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect :** solide

#### Caractéristiques en matière de sécurité

<b>Point de fusion/point de congélation :</b>	( 1013 hPa )	469 °C
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )	Aucune donnée disponible
<b>Température de décomposition :</b>	( 1013 hPa ) env.	482 °C

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
selon le règlement (UE) n° 2020/878



**Nom commercial du produit :** 125390 - Sodium perchlorate monohydraté

Mise à jour : 19/12/2023 Version : 1.0.0  
Date d'édition : 20/12/2023

<b>Point éclair :</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Température d'auto-inflammation :</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Pression de vapeur :</b>	( 50 °C )	Aucune donnée disponible	
<b>Densité :</b>	( 20 °C )	2.52	g/cm <sup>3</sup>
<b>Test de séparation des solvants :</b>	( 20 °C )	non applicable	
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	( 20 °C )	2096	g/l
<b>Solubilité dans les corps gras :</b>	( 20 °C )	Aucune donnée disponible.	
<b>pH :</b>	( 20 °C / 50 g/l )	4.5 - 7	
<b>log P O/W :</b>		-7.18	
<b>Temps d'écoulement :</b>	( 20 °C )	Aucune donnée disponible	DIN goblet 4 mm
<b>Viscosité :</b>	( 20 °C )	Aucune donnée disponible	
<b>Densité de vapeur relative :</b>	( 20 °C )	Aucune donnée disponible	
<b>Indice d'évaporation :</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Solides inflammables :</b>		Aucune donnée disponible.	
<b>Gaz inflammables :</b>		Aucune donnée disponible.	
<b>Propriétés explosives :</b>		Aucune donnée disponible.	

## 9.2 Autres informations

Aucune

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

explosif en mélange avec des substances organiques.

### 10.2 Stabilité chimique

Maniement sûr: voir rubrique 7

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Peut aggraver un incendie; comburant. Vive réaction avec: Agent réducteur, fortes.

### 10.4 Conditions à éviter

Éviter le contact avec des matériaux incompatibles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

### 10.5 Matières incompatibles

Éviter les matières suivantes: Matériaux réducteurs, Matières inflammables, Matières explosives, Matières toxiques, Matières inflammables.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Selon les conditions d'utilisation, peuvent se générer les produits suivants: Oxygène, Vapeurs ou gaz corrosifs, Vapeurs ou gaz comburants.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

**Nom commercial du produit : 125390 - Sodium perchlorate monohydraté**

Mise à jour : 19/12/2023  
Date d'édition : 20/12/2023

Version : 1.0.0

**Toxicité orale aiguë**

Paramètre : CL0 ( Sodium perchlorate monohydraté ; N°CAS : 7791-07-3 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat, femelle  
Dose efficace : > 2000 MG/KG BW

**Toxicité dermique aiguë**

Paramètre : CL0 ( Sodium perchlorate monohydraté ; N°CAS : 7791-07-3 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Rat, mâle et femelle  
Dose efficace : > 2000 MG/KG BW

**Corrosion**

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Aucune information disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Aucune information disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Aucune information disponible.

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

**Cancerogénité**

Aucune information disponible.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune information disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Aucune information disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Aucune information disponible.

**Danger par aspiration**

Aucune information disponible.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Aucune information disponible.

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Toxicité aquatique**

**Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson**

Paramètre : CL50 ( Sodium perchlorate monohydraté ; N°CAS : 7791-07-3 )  
Espèce : Danio rerio  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : > 1000 mg/l  
Temps d'exposition : 96 heure(s)

**Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons**

**Nom commercial du produit : 125390 - Sodium perchlorate monohydraté**

Mise à jour : 19/12/2023  
Date d'édition : 20/12/2023

Version : 1.0.0

Paramètre : NOEC ( Sodium perchlorate monohydraté ; N°CAS : 7791-07-3 )  
Espèce : Danio rerio  
Paramètres d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons  
Dose efficace : 10 mg/l  
Temps d'exposition : 12 semaine(s)

**Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés**

Paramètre : EC50 ( Sodium perchlorate monohydraté ; N°CAS : 7791-07-3 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 heure(s)  
Paramètre : NOEC ( Sodium perchlorate monohydraté ; N°CAS : 7791-07-3 )  
Espèce : Ceriodaphnia spec  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés  
Dose efficace : 10 mg/l  
Temps d'exposition : 7 jour(s)

**Toxicité sur autres organismes aquatiques**

Paramètre : EC50 ( Sodium perchlorate monohydraté ; N°CAS : 7791-07-3 )  
Espèce : Activated sludge  
Paramètres d'évaluation : Toxicité sur autres organismes aquatiques  
Dose efficace : > 1 g/l  
Temps d'exposition : 3 heure(s)  
Paramètre : EC50 ( Sodium perchlorate monohydraté ; N°CAS : 7791-07-3 )  
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata  
Paramètres d'évaluation : Toxicité sur autres organismes aquatiques  
Dose efficace : > 435.7 mg/l  
Temps d'exposition : 72 heure(s)

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune information disponible.

**12.7 Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
selon le règlement (UE) n° 2020/878



**Nom commercial du produit :** 125390 - Sodium perchlorate monohydraté

**Mise à jour :**

19/12/2023

**Version :**

1.0.0

**Date d'édition :**

20/12/2023

et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur. Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

### Élimination du produit/de l'emballage

#### Options de traitement des déchets

Revaloriser en se conformant aux dispositions administratives. Soumis à une documentation.

#### Élimination appropriée / Produit

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non contaminés doivent être revalorisés ou recyclés. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

UN 1502

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

PERCHLORATE DE SODIUM

#### Transport maritime (IMDG)

SODIUM PERCHLORATE

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

SODIUM PERCHLORATE

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 5.1

Code de classification : O2

Danger n° (code Kemler) : 50

Code de restriction en tunnel : E

Dispositions particulières : LQ 1 kg · E 2

Étiquette de danger : 5.1

#### Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 5.1

Numéro EmS : F-H / S-Q

Dispositions particulières : LQ 1 kg · E 2 · Groupe de séparation de matières selon le code IMDG 13 – Perchlorates · Groupe de séparation de matières selon le code IMDG 38 · Ségrégation code 49 - Ranger "séparé" de SGG6 - cyanures

Étiquette de danger : 5.1

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 5.1

Étiquette de danger : 5.1

### 14.4 Groupe d'emballage

II

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
selon le règlement (UE) n° 2020/878



**Nom commercial du produit :** 125390 - Sodium perchlorate monohydraté

**Mise à jour :**

19/12/2023

**Version :**

1.0.0

**Date d'édition :**

20/12/2023

**Transport maritime (IMDG) :** Non

**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) :** Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Étiquette de danger :



**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Aucune information disponible.

**SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] selon le règlement (UE) n° 2020/878

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]**

<b>Catégories de danger</b>	P8 - OXIDISING LIQUIDS AND SOLIDS
<b>Des exigences relatives au seuil bas (t)</b>	50
<b>Des exigences relatives au seuil haut (t)</b>	200

**Réglementations EU**

**Autorisations et limites d'utilisation**

**Limites d'utilisation**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)**

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3

**Directives nationales**

**Classe risque aquatique**

Classe : nwg (Sans danger pour l'eau)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible.

**SECTION 16: Autres informations**

**16.1 Indications de changement**

Aucune

**16.2 Abréviations et acronymes**

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ASTM:	ASTM International, connue à l'origine sous le nom de American Society for Testing and Materials (ASTM)
EINECS:	Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
EC50:	Concentration Efficace 50 (Concentration Efficace Maximale pour 50% des Individus)

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
selon le règlement (UE) n° 2020/878



**Nom commercial du produit :** 125390 - Sodium perchlorate monohydraté

**Mise à jour :** 19/12/2023 **Version :** 1.0.0  
**Date d'édition :** 20/12/2023

---

LC50:	Concentration létale 50 (concentration létale pour 50 % des individus)
IC50:	Concentration d'inhibiteur 50 (concentration inhibitrice pour 50 % des individus)
NOEL:	Niveau sans effet observé (dose maximale sans effet)
DNEL:	Dose dérivée sans effet (dose dérivée sans effet)
DMEL:	Niveau d'effet minimal dérivé (dose dérivée d'effet minimal)
CLP:	Classification, étiquetage et emballage
CSR:	Rapport sur la sécurité chimique
LD50:	Dose létale 50 (dose létale pour 50 % des individus)
IATA:	Association internationale du transport aérien
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale
Codice IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses
PBT:	Persistant, bioaccumulable et toxique
RID:	Réglementation concernant le transport ferroviaire international de marchandises dangereuses
STEL:	Limite d'exposition à court terme
TLV:	Valeur limite du seuil
TWA:	Pondérée dans le temps
UE:	Union Européenne
vPvB:	Très persistant très bioaccumulable
N.D.:	Indisponible
N.A.:	N'est pas applicable
VvWvS.:	Texte du règlement administratif sur la classification des substances dangereuses pour les eaux en classes de danger pour l'eau

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### 16.5 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.6 Informations complémentaires

Aucune

---

Les informations ci-dessus décrivent exclusivement les exigences de sécurité du produit et sont basées sur nos connaissances actuelles. Les informations sont destinées à vous donner des conseils sur la manipulation en toute sécurité du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité, pour le stockage, la transformation, le transport et l'élimination. Les informations ne peuvent pas être transférées à d'autres produits. En cas de mélange du produit avec d'autres produits ou en cas de transformation, les informations de cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour le nouveau matériau reconstitué.

---